

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/907 :

Centre-Ville - Mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan Indien

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

MM. DAMOUR Kichena, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-219726100-20220929-20-907-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception en préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°20/907 : Centre-Ville - Mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan Indien.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

- La Commune de Saint-Pierre a consenti à l'Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan Indien (Association loi 1901 publiée au J.O le 28/02/2009, identifiée au SIRET sous le n°49435734600027 - adresse du siège social : n°33, rue François Isautier 97410 Saint-Pierre) une convention de mise à disposition en date du 25/09/2019 et 08/10/2019 (reçue en Sous-Préfecture le 15/10/2019), pour un bien communal situé au 33 rue François Isautier (97410), pour une durée de 3 ans. Cette convention prendra fin le 07/10/2022.

Afin de permettre à l'Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan Indien de mener à bien ses activités notamment la création et le maintien entre les associations adhérentes des liens de camaraderie de solidarité et d'entraide sociale et de sauvegarde du patrimoine moral des anciens combattants pour perpétuer le culte du souvenir,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER** une nouvelle convention de mise à disposition à L'Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion et de l'Océan Indien Association loi 1901 publiée au J.O le 28/02/2009, identifiée au SIRET sous le n°49435734600027 - adresse du siège social : n°33, rue François Isautier 97410 Saint-Pierre, représentée par son Président Mr Gilbert NIAS (conformément au Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 09/03/2022) et dont les principaux termes sont les suivants :

- Désignation du bien :

Référence cadastrale	Superficies	Adresse
Section DS n°357	- Terrain : 326 m ² - local : 120 m ² environ	33, rue François ISAUTIER 97410 Saint- Pierre

- **caractères de la convention** : administratif, temporaire précaire et révocable
- **durée** : 3 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties
- **sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.

- **destination des lieux** : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire.

- **DE FIXER** le droit d'occupation : à titre gratuit.

Les autres clauses sont relatées dans le projet de convention ci-annexé

- **DE L'AUTORISER à SIGNER** tous documents liés à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220929-20-907-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022